

Lagny-sur-Marne, le 21 juillet 2023

Objet : Révision des tarifs de la cantine

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la réunion avec les parents d'élèves en janvier dernier, je m'étais engagée à revenir vers vous pour plus de précisions sur le réajustement des tarifs suite à l'inflation.

La municipalité n'échappe pas à l'envolée des prix des denrées alimentaires, dont l'inflation s'élève à 18% depuis début 2022 (flambée des prix des matières premières et des énergies). Cette inflation vient se cumuler avec le fait que la ville n'a pas augmenté ses tarifs depuis 2018, soit depuis 5 ans.

Par ailleurs, il est à noter qu'au niveau national, les villes absorbent environ 40% du coût du repas, le reste étant payé par les familles. A Lagny-sur-Marne, jusqu'ici, la ville prenait à sa charge en moyenne 60% du coût des repas.

Enfin, la Loi « Egalim » impose, et c'est une bonne chose, de proposer à nos enfants plus de produits pour une alimentation saine et durable : produits Bio, locaux, issus de la pêche durable ou encore viande bovine d'origine français. Ces produits ont un coût plus élevé.

Pour toutes les raisons exposées ci-dessus, la ville se voit dans l'obligation d'augmenter ses tarifs à la rentrée prochaine. L'augmentation des tarifs se fera de 5% à la rentrée 2023.

Pour exemple à la rentrée 2023, sachant qu'un repas coûte environ 8€54 cts :

Pour une famille avec 1 enfant, le tarif le plus bas passera de 2.41 € à 2.53 €, les 70% restant du prix du repas sont pris en charge par la ville.

Pour une famille avec 1 enfant, le tarif le plus haut passera de 4.50 € à 4.73 €, les 30% restant du prix du repas sont pris en charge par la ville.

Pour une famille avec 2 enfants, le tarif le plus bas passera de 2.00 € à 2.10 €, les 70% restant du prix du repas sont pris en charge par la ville.

Pour une famille avec 2 enfants, le tarif le plus haut passera de 3.74 € à 3.93 €, les 30% restant du prix du repas sont pris en charge par la ville.

La prestation inclut aussi bien la prise en charge de l'enfant sur un temps de 2 heures, un repas complet (entrée, plat, dessert), que le service du repas, l'encadrement ou encore le nettoyage des locaux.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercie de votre compréhension.

Pour le Maire et par délégation,
adjointe en charge du Péri-scolaire

Bouchra FENZAR-RIZKI

